

Question 25 :

Pour les projets de niveau de priorité 3, comment serait traité le calcul des bénéfices versés à la communauté si l'entente de partenariat contient : - une option pour augmenter la participation aux bénéfices durant la période du contrat? - une option pour convertir des redevances fermes en participation aux bénéfices durant la période du contrat?

Réponse 25 :

Les options incluses à l'entente de partenariat ne sont pas prises en considération dans le calcul des bénéfices versés à la communauté.